



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice 1

La société Internationale animation est spécialisée dans la sonorisation événementielle (concert, fêtes etc.) Elle réalise un chiffre d'affaires mensuel de 65 000 € et sa marge sur chiffre d'affaires est de 14 %.

Elle envisage d'embaucher un salarié supplémentaire qui serait payé 1 200 € brut par mois auquel il convient d'ajouter une prime de 13e mois de 1 000 € brute qui est versé en Décembre de chaque année.

Calculer le coût annuel de ce salarié pour la société sachant que les charges salariales sont de 20 % et les charges patronales de 60 %.

<b>Salaire annuel Brut = 1200 * 12 =</b>	<b>14 400</b>
<b>Prime de 13<sup>e</sup> mois</b>	<u><b>1 000</b></u>
<b>Total Brut</b>	<b>15 400</b>
<b>Charges patronales 60 %</b>	<u><b>9 240</b></u>
<b>Coût total du salarié</b>	<b>24 640</b>

Elle en espère une augmentation de son chiffre d'affaires de 15 %. Le projet est il rentable ?

<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>65 000 * 12 mois</b>	<b>780 000 €</b>
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>780 000 * 14 %</b>	<b>109 200 €</b>
<b>Chiffre d'affaires prévisionnel</b>	<b>780 000*1.15</b>	<b>897 000 €</b>
<b>Bénéfice annuel</b>	<b>897 000 * 14%</b>	<b>125 580 €</b>
<b>Augmentation du bénéfice</b>	<b>125 580 – 109 200</b>	<b>16 380 €</b>
<b>Coût du salarié</b>		<b>24 640 €</b>

**Commentaire : Le coût du salarié est supérieur aux bénéfices qu'il produira, Il est préférable de renoncer à l'embauche.**



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice programmé 2 : Entreprise à horaires fixes

Un salarié a effectué les heures suivantes en novembre dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

L 1	8 h	L 8	8 h	L 15	8 h	L 22	7 h	L 29	8 h
M 2	8 h	M 9	8 h	M 16	8 h	M 23	7 h	M 30	8 h
M 3	8 h	M 10	8 h	M 17	8 h	M 24	7 h		
J 4	9 h	J 11	8 h <b>féried</b>	J 18	7 h	J 25	7 h		
V 5	8 h	V 12	8 h	V 19	7 h	V 26	7 h		
S 6		S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour féried
1	41	35	6	0	
2	40	35	5	0	8
3	38	35	3	0	
4	35	35	0	0	
5	16	16	0	0	
<b>Totaux</b>	<b>170</b>	<b>156</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 9.50€ brut de l'heure et qu'il perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 60 € et une indemnité de salissure de 40 €.

Non mensualisé	
H/normale (156*9.50)	1482.00
H/sup 25 % (14*9.50*1.25)	166.25
Jour féried (8*9.50)	76.00
Prime ancienneté	<u>60.00</u>
	<b>1784.25</b>



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

### Exercice 3 : Entreprise à horaires fixes avec mensualisation

Un salarié a effectué les heures suivantes en Septembre dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

L 1	7 h	L 8	8 h	L 15	7 h	L 22	7 h	L 29	8 h
M 2	7 h	M 9	8 h	M 16	7 h	M 23	7 h	M 30	8 h
M 3	8 h	M 10	8 h	M 17	7 h	M 24	7 h		
J 4	9 h	J 11	8 h	J 18	7 h	J 25	7 h		
V 5	9 h	V 12	8 h	V 19	7 h	V 26	7 h		
S 6	6 h	S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	46	35	8	3	
2	40	35	5	0	
3	35	35	0	0	
4	35	35	0	0	
5	16	16	0	0	
<b>Totaux</b>	<b>172</b>	<b>156</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 10 € brut de l'heure et qu'il perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 50 € et une indemnité de salissure de 20 €.

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151.66*10)	1516.66	H/normale (156*10)	1560.00
H/sup 25 % (13*10*1.25)	162.50	H/sup 25 % (13*10*1.25)	162.50
H/Sup 50 % ( 3*10*1.5)	45.00	H/Sup 50 % ( 3*10*1.5)	45.00
Prime ancienneté	<u>50.00</u>	Prime ancienneté	<u>50.00</u>
	<b>1774.16</b>		<b>1817.50</b>
L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut			



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice 4 : Entreprise à horaires fixes avec mensualisation

Un salarié a effectué les heures suivantes en mars dans une entreprise qui applique la loi sur les 35 heures

1 - Faire le décompte des heures dans le tableau suivant :

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	35	35			
2	40	35	5		
3	45	35	8	2	
4	37	35	2		
5	14	14	0		
<b>Totaux</b>	<b>172</b>	<b>154</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	

2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 12 € brut de l'heure

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151.66*12)	1 819.92	H/normale (154*12)	1 848.00
H/sup 25 % (15*12*1.25)	225.00	H/sup 25 % (15*12*1.25)	225.00
H/Sup 50 % ( 2*12*1.5)	<u>36.00</u>	H/Sup 50 % ( 2*12*1.5)	<u>36.00</u>
	<b>2 080.92</b>		<b>2 109.00</b>



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## EXERCICE 5 : Entreprise à horaires variables

La société pratique un horaire variable et la période de référence est la quinzaine.  
 M. MANDALLAZ a travaillé comme suit au mois de Février

L 1	8 h	L 8	7 h	L 15	8 h	L 22	7 h		
M 2	8 h	M 9	7 h	M 16	8 h	M 23	7 h		
M 3	8 h	M 10	7 h	M 17	8 h	M 24	7 h		
J 4	8 h	J 11	7 h	J 18	8 h	J 25	7 h		
V 5	6 h	V 12	4 h	V 19	8 h	V 26	7 h		
S 6		S 13		S 20		S 27			
D 7		D 14		D 21		D 28			

**1 - Faire le décompte des heures et calculer son salaire brut. Son taux horaire est de 7,80 €.**  
 (Faire le calcul pour le cas où il est mensualisé et dans le cas où il ne l'est pas)

Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
1	38	35 (+ 3)	0		
2	32	35 (- 3)	0		
3	40	35	5		
4	35	35	0		
5					
<b>Totaux</b>		140	5		

**2 - Calculez le salaire brut de ce salarié, sachant qu'il est rémunéré au taux de 7,80 € brut de l'heure perçoit chaque mois une prime d'ancienneté de 35€, un avantage en nature (logement de fonction) de 700 € et une indemnité de transport de 15 €.**

Mensualisé		Non mensualisé	
Base mensuelle (151,66*7.80)	1 182.95	Base (140*7.80)	1 092.00
H/sup 25 % (5*7.80*1.25)	48.75	H/sup 25 % (5*7.80*1.25)	48.75
Avantages en nature	700.00	Avantages en nature	700.00
Prime ancienneté	35.00	Prime ancienneté	35.00
	1 966.70		1 875.75
L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut		L'indemnité est ajoutée au bas du salaire et pas dans le calcul du Brut	



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
 Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice 6

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
Janvier	L 30	8
	M 31	8
Février	M 01	8
	J 02	8
	V 03	8
	S 04	
	D 05	

Janvier					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
5	16	16			
<b>Totaux</b>					

Février					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine	40	35	5		
Heures payées en janvier	16	16	0		
<b>Heures à payer sur février</b>	<b>24</b>	<b>19</b>	<b>5</b>		



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice 7 :

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
<b>Mars</b>	L 30	9
	M 31	9
<b>avril</b>	M 01	8
	J 02	7
	V 03	8
	S 04	3
	D 05	

Mars					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
5	18	18			
<b>Totaux</b>					

Avril					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine	44	35	8	1	
Heures payées en mars	18	18			
<b>Heures à payer sur avril</b>	26	17	8	1	



# GESTION DU PERSONNEL et ressources humaines Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>  
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

## Exercice 8 :

1 - Faire le décompte des heures effectuées au cours de la semaine suivante, indiquer la répartition des heures et la nature des heures payées.

Mois	Jours	Heures
<b>Février</b>	L 25	8
	M 26	9
	M 27	8
	J 28	8
<b>Mars</b>	V 01	7
	S 02	
	D 03	

Février					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
4					
<b>Totaux</b>					

Mars					
Semaines	total	HN	HS 25 %	HS 50 %	Jour férié
Total heures de la semaine					
Heures payées en février					
<b>Heures à payer sur Mars</b>					